

**COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC**

**Procès Verbal du Conseil Municipal  
du 7 avril 2021 à 20h30**

**Convocation du 30 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 7 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Jacqueline LARTIGUE RENOUIL, Maire.

**Nombre de Conseillers municipaux : 15**

**PRESENTS:**

**LARTIGUE RENOUIL** Jacqueline- **MICHEL** Alain - **BALADE** Marie-Christine - **BERNARD** Pascal – **BERNARD** Isabelle – **AUDIGNON** François – **WISNIEWSKY** Amandine – **DOS SANTOS** Jean-Louis - **Maxence PEYROU** - **LAMBERT** Didier – **ROSEC** Didier - **Frédérique GALLITRE**

**Absents ayant donné procuration :**

LUMALE Delphine à BALADE Marie-Christine  
ANDRÉ Patrick à Pascal BERNARD  
GUILLON Josiane à Jacqueline LARTIGUE RENOUIL

**Secrétaire de séance** : Marie-Christine BALADE

**Madame Le Maire ouvre la séance et demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'affectation du résultat du Compte administratif de Lafue Luret qui présente une anomalie dans le report de l'excédent et propose de le voter à nouveau.**

**Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour**

**ADOPTION PROCES VERBAL PRÉCÉDENT**

➤ Le procès-verbal du 09 mars 2021 est **adopté à la majorité 3 contre (Mme GALLITRE – M. LAMBERT ET M. ROSEC) – 12 voix pour** (Le procès-verbal ne relate pas la question que Mr LAMBERT avait posée au sujet de QUEYRAN'CH).

**Mr LAMBERT** souhaitait connaître la problématique et les améliorations à prévoir sur la voie communale entre Queyran'ch et Calonjat. **Mr MICHEL** explique que la voie et les fossés sont régulièrement détériorés par le passage des véhicules. En cause, la vitesse et les semi remorques qui détruisent les fossés et la voie.

**Mr LAMBERT** demande où vont ces semi remorques. **Mr MICHEL** répond que ces semi-remorques vont à Queyran'ch. Un arrêté de circulation au plus des 3t5 et de limitation de vitesse va être mis en place. A l'issue, la voie sera à nouveau remise en état.

**SUBVENTION ASSOCIATIONS**

**Mme BERNARD** présente le tableau joint à la convocation et indique que tous les dossiers reçus des associations ont été étudiés en commission.

**Mme BERNARD** explique que la subvention de l'association du Vélo Club est proposée à 0 €. En effet, l'année dernière une subvention de 700 € leur avait été attribuée pour le tour des écureuils qui n'a pas eu lieu. Cette année le même montant est sollicité et il est également vraisemblable que la manifestation n'ait pas lieu cette année non plus.

✓ Concernant la pêche, l'association a demandé une subvention de 300 € mais Mme BERNARD indique que plus aucune manifestation n'a lieu sur la commune. Les concours de pêche ont lieu sur Cudos dans un étang privé et clôturé. Lorsque les concours de pêche étaient organisés sur la base de carroy, ils étaient en catégorie 1 et de plus entre le moment où ils mettaient le poisson et le concours, les poissons avaient déjà été pêchés.

Par ailleurs, l'association reçoit 600 € en totalité entre Bernos, Grignols et Captieux et il est donc proposé d'attribuer la somme de 150 €.

✓ Pour l'APE, la somme demandée est de 700 €. Aucune activité n'a eu lieu en 2020 en raison des conditions sanitaires. Seuls ont été maintenus les cadeaux de fin d'année pour les CM2 et les cadeaux de Noël.

Mme BERNARD explique que nous sommes en RPI et que l'an passé la somme de 100 € avait été donnée à chaque classe. La commune de Cudos ne donnant que 60 € par classe de sa commune, l'APE rajoutait 40 € pour équilibrer le montant par classe. Par conséquent il est estimé que la commune de Beaulac n'a pas à supporter la différence et que c'est à l'APE de négocier avec la mairie de Cudos. Cette année il est proposé d'attribuer la somme de 400 € pour les classes de Beaulac.

✓ Pompiers : L'amicale des pompiers demande la somme de 700 €, somme identique à celle versée l'année dernière. Aucune manifestation n'a eu lieu en 2020 et il n'y en aura probablement pas cette année non plus. Ils ont un projet pour 2023. Il leur a été expliqué que la commune privilégiait les activités. La subvention proposée au vote est donc de 350 € en avance sur 2023.

✓ Bien vivre à Ste Germaine : la subvention demandée est de 100 € et il est proposé d'accorder cette somme car c'est une association qui est prête à faire des manifestations comme le projet d'une marche gourmande et culturelle fin Août.

Afin d'éviter des conflits d'intérêt, Mme GALLITRE demande à Mme BALADE, qui fait partie du bureau de s'abstenir pour le vote.

✓ Anciens combattants : La subvention est pour les 3 gerbes pour les 3 cérémonies.

✓ La Bazadaise : La demande de 396 € correspond à un montant par élève faisant partie de l'association. La même somme est demandée à la commune de Bazas. L'association veut développer une école de théâtre, un projet d'harmonie et de rock.

Proposition de 400 €

✓ Foyer Rural : Il s'agit de la gym qui emploie 2 salariés et qui a continué les cours en visio et en extérieur. Il est proposé de leur accorder les 1 000 € demandés.

Mr ROSEC interroge Mme BERNARD sur la séparation du Tennis Club au sein du foyer rural.

Mr DOS SANTOS explique que depuis la dissolution du foyer Rural, l'association n'a pas pu se réunir pour recréer le bureau à cause de la situation sanitaire et s'engage à prendre contact avec Mme TURANI.

✓ Roses du Ciron : Une subvention de 2000 € a été demandée pour financer leur projet rallye féminin sportif et solidaire. Après discussion, considérant que le projet n'en est qu'à son début et que tous les sponsors n'ont pas été contactés, il est proposé d'accorder 1 000 € pour que cela ne dépasse pas la plus grosse subvention qui est accordée à la gym.

C'est également un projet personnel, unique et qui aura un impact sur la commune sur 3 semaines. Mr PEYROU indique qu'il leur a été également demandé de faire un lien avec l'école.

Mr LAMBERT est étonné de ce projet qui s'apparente plus à des vacances et que cela n'aura aucun impact sur la commune.

Mme BERNARD indique que l'impact sur la commune sera le départ et la communication qu'on pourra faire sur ce projet.

Mme GALLITRE indique que les critères retenus pour accorder cette subvention ne sont pas remplis, à savoir participer à l'animation de la commune et avoir un budget bien précis. Elles auraient dû commencer à imaginer un projet d'animation sur la commune. Mme GALLITRE n'est pas favorable à l'attribution de la subvention car la demande est faite en 1<sup>er</sup> à la commune.

Mr LAMBERT met en avant les 1000 € accordés à la gym qui a des salariés et qui génère une grosse activité sur la commune.

Le projet des Roses du Ciron lui semble flou et a des doutes sur leur communication.

Mme GALLITRE ne considère pas que cette association présente un caractère d'intérêt général. Et Mr LAMBERT considère que c'est la plus grosse subvention.

Mr ROSEC intervient et considère cette somme importante par rapport à ce qui est développé par les autres associations. Il demande ce qu'il adviendra de cette somme si elles ne partent pas.

Mme BERNARD propose de conditionner la subvention.

Mr LAMBERT ne souhaite pas attribuer d'emblée la somme de 1 000 € et propose d'attendre que leur projet soit plus avancé et que d'autres sponsors soient contactés.

Mr LAMBERT propose de les laisser affiner leur recherche de sponsors, de rassembler les fonds dont elles ont besoin et de reconsidérer leur demande plus tard. Cette somme pourra être budgétée en cours d'année.

Mme WISNIEWSKY indique que d'autres associations ont eu par le passé des subventions sans pour autant organiser des manifestations. Mr ROSEC indique qu'il n'y a pas lieu de revenir sur les années antérieures et Mme BERNARD lui rétorque que c'est bien sur la base de l'année dernière que la subvention du vélo a été supprimée.

Mr ROSEC indique que ce n'est pas le même débat.

Mme BERNARD indique qu'une somme globale budgétaire de 4 500 € a été allouée pour les subventions et qu'il est tout à fait possible de retirer cette subvention du vote de ce jour et la remettre à plus tard.

Il est donc décidé à l'unanimité de reconsidérer leur demande une prochaine fois sur présentation d'un dossier plus approfondi et de prendre une nouvelle délibération.

De ce fait l'enveloppe proposée à 3 850 € passe à 2 850 €.

➤ Le Conseil Municipal **VOTE à la majorité** les subventions comme suit pour un montant de 2 850 €

- Amicale des Pompiers de Bernos Beaulac : 350.00€ : 14 voix pour – 1 abstention
- Amicale des Anciens Combattants : 150.00 € : 15 voix pour
- Les Fervents de la Gaule Grignolaise : 150.00 € : 13 voix pour – 2 voix contre
- Bien Vivre à Sainte Germaine : 100.00 € : 13 voix pour - 2 abstentions
- Foyer Rural – Gym : 1 000.00 € : 15 voix pour
- Vélo- club : 0.00 € : 15 voix pour
- ACCA Chasse : 300.00 € : 15 voix pour
- La Bazadaise : 400.00 € : 15 voix pour
- APE : 400.00 € : 15 voix pour

## VOTE TAUX D'IMPOSITION

Mme LARTIGUE explique que nous ne percevons plus la taxe d'habitation et en contrepartie le taux de la taxe départementale (17.46 %) se rajoute au taux communal de la taxe foncière bâtie (13.91 %) et précise sa volonté de ne pas augmenter les taux de la commune.

- Le Conseil Municipal **MAINTIENT** les taux de l'année précédente et **VOTE à la majorité** les taux suivants :
  - Taxe foncière bâtie : 31.37 %
  - Taxe foncière non bâti : 42.11 %

## BUDGETS PRIMITIFS

- COMMUNE

Mr BERNARD présente le budget de la commune et indique qu'il diffère un peu de celui communiqué avec la convocation suite à des réajustements de montant transmis par le Trésor public entre temps.

Mr ROSEC s'interroge sur le nombre de résidences secondaires qui est à 0. Il lui est répondu que ce nombre sera communiqué lors du compte rendu du dernier recensement.

Mr BERNARD souligne la somme importante sur le compte bâtiments publics et le compte dépenses imprévues due à des questions d'équilibre du budget.

Mme GALLITRE estime que la somme allouée sur le compte bâtiments publics ne reflète pas la réalité.

Il est précisé que la somme prévue sur le compte 6574 est supérieure à l'enveloppe allouée aux subventions attribuées aux associations mais que nous ne sommes pas engagés à dépenser la totalité de la somme.

Il est indiqué à Mme GALLITRE que les comptes 6455 et 6161 ont cette année été inversés suite à des mandats déjà émis et validés par le Trésor Public.

Mr BERNARD précise que les autres années la commune versait une subvention au gîte et à la caisse des écoles qui nous reversait le salaire des agents. Cette année il est décidé d'éviter ce jeu d'écritures.

Mme GALLITRE interroge sur le personnel et son évolution dans les changements de grade. Un agent est concerné pour l'instant et le poste d'ATSEM sera supprimé à la rentrée de septembre.

Mme GALLITRE souhaite savoir si les entretiens professionnels ont été réalisés. Mme LARTIGUE indique qu'il lui est interdit de les faire et que c'est Mme DELBOS qui les a réalisés.

Mr LAMBERT et Mme GALLITRE s'étonnent car les entretiens sont d'habitude effectués par le supérieur hiérarchique.

Mme LARTIGUE précise que le centre de gestion lui a indiqué la démarche à suivre.

Mr ROSEC s'interroge sur le nombre du personnel indiqué dans la page du budget et demande à ce qu'un organigramme lui soit transmis avec le grade et les temps complets et non complets de chaque agent.

Mme LARTIGUE explique que suite à l'installation de la fibre, les habitants ne sont pas adressés correctement. La commune est donc dans l'obligation de procéder à un nouvel adressage par le biais de la Poste.

Les frais s'élèvent à environ 3 800 € (en fonctionnement) auxquels s'ajoutent les frais de panneaux et de numérotation des maisons (en investissement). Le changement d'adresse auprès des organismes sera à la charge des habitants.

En réponse à Mr LAMBERT, Mme LARTIGUE répond qu'elle ne sait pas qui décide du nom des rues mais qu'il nous est déconseillé de demander un avis à la population.

Mr BERNARD présente l'autofinancement de la commune par opération : ancienne pharmacie, aire de jeux et city stade.

Mr LAMBERT interroge Mme LARTIGUE sur le déplacement de la poste à l'ancienne pharmacie qu'il trouve inopportun vu le peu de fréquentation et qu'il aurait été plus judicieux de faire un commerce en dessous des logements et de créer un accès mobilité à la poste actuelle.

Mr BERNARD explique la volonté de faire aboutir ce projet et qu'il est envisagé de proposer d'autres services comme par exemple un service d'accès à Internet.

Mr ROSEC précise qu'il faudra prendre en compte la confidentialité de ces nouveaux services et que suite à l'installation du marché, il aurait été souhaitable de laisser la poste à son lieu actuel.

- Le Conseil Municipal **VOTE à la majorité** le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre comme suit :
  - Fonctionnement Dépenses et Recettes : 937 995.86 €
  - Investissement Dépenses et Recettes : 647 924.26 €

**3 voix contre (Mme GALLITRE – M. LAMBERT ET M. ROSEC) – 12 voix pour**

- **GITE**

Mr BERNARD indique que le gîte est fermé depuis plus d'un an et que par conséquent les recettes sont limitées mais qu'il y a toujours des charges (chauffage, nettoyage et frais de télécom).

Mr ROSEC demande si des travaux sont prévus pour 2021. Mr BERNARD répond que la chaudière risque de lâcher et qu'un devis sera ajouté pour la demande de subvention au titre du FDAEC.

Mr ROSEC questionne sur des travaux de rénovation de douche qui auraient pu être faits pendant la période de fermeture.

- Le Conseil Municipal **VOTE à l'unanimité** le budget primitif 2021 du gîte qui s'équilibre comme suit :
  - Fonctionnement Dépenses et Recettes : 18 630 €

- **CAISSE DES ECOLES**

Mme LARTIGUE répond à Mme GALLITRE qu'il n'y aura pas de baisse des effectifs mais qu'il y aura une fermeture de classe à Cudos.

Mme LARTIGUE explique la dernière réunion avec les satellites et AGAPRO pour avoir les effectifs au moins 1 semaine à l'avance afin d'éviter le gaspillage et la perte d'argent. On veut ainsi éviter un appel des effectifs le matin même.

Mme GALLITRE demande si des formations sont prévues pour Mr LESPES. Mme LARTIGUE indique que des formations n'ont pas pu se faire l'année dernière mais que dès que cela sera possible nous lui en ferons bénéficier.

Mme GALLITRE s'interroge sur le fait de ne pas inclure les charges du personnel et qu'on risque de ne pas se rendre bien compte de ce que coûte le service.

Ce point est effectivement discutable mais il semble peut-être mieux de prendre en compte ces salaires pour calculer le coût de revient du repas qu'il faudra établir et éviter de perdre de l'argent.

Il faut facturer le nombre de repas commandés et non livrés et certains satellites ont du mal à adopter cette stratégie notamment la commune de Louchats.

Cette communication du nombre de repas doit nous être donnée le vendredi pour la semaine suivante.

- Le Conseil Municipal **VOTE à l'unanimité** le budget primitif 2021 de la caisse des écoles qui s'équilibre comme suit :
  - Fonctionnement Dépenses et Recettes : 152 099.38 €

## • LOTISSEMENT

Mr BERNARD explique que lors de la dernière réunion, il a été présenté un compte administratif déficitaire de 2 900 € sur l'année 2020 et que le report de l'année précédente ne s'est pas fait.

Par conséquent le résultat de clôture du budget lotissement est excédentaire de 14 105.17 € au lieu de déficitaire de 2 900 € et propose donc de passer à un nouveau vote.

- Le Conseil Municipal **VOTE à l'unanimité** le compte administratif du lotissement faisant apparaître les résultats de clôture suivants :
  - Fonctionnement : 14 105.17 €
  - Investissement : - 17 271.43

Ces sommes seront reportées sur le budget 2021

**14 voix pour (Madame Le Maire étant sortie de la salle)**

<b>COMPTE DE GESTION</b>
--------------------------

Le Conseil Municipal **ADOpte à l'unanimité** le compte de gestion 2020 du Lotissement dressé par le receveur, Mr Tarik BENJELLOUM-TOUIMI

<b>BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT</b>
------------------------------------

Mr BERNARD explique la particularité de ce budget qui fait apparaître des variations de stocks et qui est destiné à la vente de terrains à la Fonderie. Il s'agit de jeux d'écritures que nous aurons chaque année, la volonté étant de ne rien entreprendre sur ces terrains pour l'instant sauf si une occasion intéressante d'achats de terrains se présentait.

Mme LARTIGUE indique qu'il y a eu une proposition pour l'achat de 6 lots sans les réseaux.

Il n'y a pas de possibilité de faire un éco quartier par manque de place mais un projet écologique reste de mise.

**Aucune proposition n'a été faite par le lotisseur car le projet n'est encore qu'à l'étude.**

- Le Conseil Municipal **VOTE à l'unanimité** le budget primitif 2021 du lotissement qui s'équilibre comme suit :
  - Fonctionnement Dépenses et Recettes : 31 676.60 €
  - Investissement Dépenses et Recettes : 34 542.86 €

<b>SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 23/35<sup>ème</sup> ET CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 28/35<sup>ème</sup></b>
--

**Mme LARTIGUE explique que Mr MARIETTE était annualisé à la cantine (payé 23/35<sup>ème</sup> avec toutes les vacances scolaires) et qu'il y a lieu maintenant qu'il est sur un poste technique de le rémunérer sur la base de ces heures réellement effectuées (28/35<sup>ème</sup> et 5 semaines de congés payés)**

- Le Conseil Municipal **VOTE à l'unanimité** la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 23/35<sup>ème</sup> et crée le poste d'adjoint technique territorial de 28/35<sup>ème</sup>

<b>DEMATÉRIALISATION ACTES BUDGET CAISSE DES ÉCOLES</b>
---

**Suite à la demande de la préfecture, la caisse des écoles doit signer une convention pour que tous les actes administratifs et budgétaires soient transmis par voie dématérialisée.**

- Le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** de dématérialiser les actes administratifs et budgétaires de la caisse des écoles et **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention correspondante avec la préfecture.

<b>FDAEC</b>
--------------

**Mme LARTIGUE explique que chaque année une somme nous est allouée au titre du FDAEC mais que celle-ci n'est connue qu'au moment de la réunion.  
Pour 2021, cette somme est de 14 389 € contre 15 000 € l'année passée.**

**Deux devis seront proposés : remplacement de la chaudière du gîte pour 18 000 € et transformation des toilettes au niveau de la garderie pour l'année prochaine 5 958.45 €.  
Cette subvention ne doit pas dépasser 80 % du montant total des travaux réalisés.**

**Mme GALLITRE souhaiterait que les délibérations à prendre et les devis soient transmis avant la réunion du conseil municipal.**

- Le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** :
  - de réaliser en 2021 les opérations suivantes :
    - Mise en place chaudière à condensation : 15 210. 31 € HT
    - Réfection sanitaire école : 5 958.45 € HT
  - de demander au Conseil Départemental l'attribution de la subvention de 14 889 € au titre de ces investissements
  - d'assurer l'autofinancement d'un montant de 10 513.51 €

## PARKING DU STADE

Une deuxième subvention pourrait nous être versée par le département. Pour l'instant nous ne disposons que d'un seul devis de 15 000 € TTC et deux autres sont à venir.

Mme LARTIGUE propose donc de repousser la délibération au prochain conseil municipal avec les 3 devis.

Il s'agit de devis pour refaire le parking du stade vers les containers.

Mr DOS SANTOS demande si la CDC ne pourrait pas participer vu que ce sont les camions qui détériorent le parking.

Il faudrait également réfléchir sur la manière de réduire la circulation sur ce parking sans pour autant le condamner.

## TARIF GITE LOCATION ECOLE DE CINEMA

Une école de cinéma qui vient tourner un film sur la commune souhaite louer le gîte de bacourey durant 3 semaines du 3 au 28 mai 2021 et demande un tarif préférentiel.

L'équipe vivrait en autarcie, procéderait à des tests réguliers et ils entretiendraient le gîte eux même.

Mme LARTIGUE a demandé une dérogation à la préfecture mais n'a aucune réponse à ce jour.

- Le Conseil Municipal **FIXE à l'unanimité** un tarif de 5 000 € pour la location du gîte du 3 au 28 mai 2021 par une école de cinéma de Bordeaux qui vient tourner un film sur la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

Mme GALLITRE revient sur sa demande d'état annuel des indemnités qu'elle avait demandé. Elle souhaitait en réalité savoir si les élus percevaient d'autres indemnités que celles d'adjoints. Mme LARTIGUE lui répond par la négative.

Mr BERNARD précise qu'il n'y a plus d'indemnités versée par le syndicat de l'eau ni par le syndicat du Ciron, que c'était la réalité par le passé mais que ce ne l'est plus aujourd'hui.

Mme GALLITRE interroge Mme LARTIGUE pour savoir si elle a une explication concernant certaines écritures sur le budget 2020 qui ont été changées.

Mme LARTIGUE rétorque que le budget a été fait par Mme CHIARELLI pendant la période de confinement et de télé travail et qu'ensuite une autre personne a repris la suite et que les chiffres mentionnés n'ont pas été retranscrits correctement sans autre explication.

Elle précise que Mme CHIARELLI et Mme DELBOS ne doivent en aucun cas être tenues responsables de ces erreurs.

Mr ROSEC intervient pour préciser que suite à l'incendie de la caisserie et la mise en place de déviations, les routes empruntées ont été dégradées et demande si la CDC envisage de les faire réparer. Mme LARTIGUE s'engage à demander.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

Bernos-Beaulac, le 03 mai 2021

Jacqueline LARTIGUE RENOUIL  
Maire